



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Compte rendu de réunion / relevé de décision

Sujet : *Comité technique ministériel*

Date de la réunion : *mercredi 4 juillet 2018*

Présents : Madame Françoise NYSSSEN, ministre, Madame Laurence TISON-VUILLAUME, directrice de cabinet, Madame Claire GUILLEMAIN, conseillère sociale, Madame Céline LEGER-DANION, conseillère en charge de l'accès à la culture, Monsieur Hervé BARBARET, Secrétaire général, Monsieur Arnaud ROFFIGNON, Secrétaire général adjoint, Madame Ann-José ARLOT, cheffe du service de l'IGAC, Monsieur Martin AJDARI, directeur général des médias et des industries culturelles, Monsieur Loïc DEPECKER, délégué général à la langue française et aux langues de France, Monsieur Laurent ROTURIER, président de l'association des DRAC, les représentants des directions générales d'administration centrale, les experts de l'administration ainsi que les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD-Culture Solidaires, du SNAC-FSU, et de la liste commune UNSA-CFTC, membres titulaires représentants du personnel.

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le mercredi 4 juillet 2018 et a valablement pu délibérer en présence de plus de la moitié des représentants du personnel. Un représentant de la liste commune UNSA-CFTC a nommé secrétaire-adjoint de séance (Jean-Luc SARROLA).

NB : Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de séance qui sera mis à disposition des organisations syndicales siégeant au CTM.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour du CTM :

- 1- Intervention de Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture, suivie de discussions avec les représentants du personnel.
 - 2- Les grands axes du plan de transformation ministériel (*pour information*).
 - 3- Éducation artistique et culturelle et point d'étape sur la mise en œuvre du Pass Culture (*pour information*).
 - 4- Agenda social du ministère de la Culture (*pour information*).
 - 5- Projet d'arrêté relatif aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels relevant des services et de certains établissements publics du ministère chargé de la culture (*pour avis*).
 - 6- Observatoire de l'emploi contractuel (*pour information*).
 - 7- Approbation du procès-verbal du CTM du 6 juillet 2017 (*pour avis*).
 - 8- Tableau de suivi des engagements (*pour information*).
 - 9- Questions diverses.
-

Point 1 – Intervention de Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture, suivie de discussions avec les représentants du personnel

Après avoir souligné la place importante du dialogue social au sein du ministère de la Culture, **la ministre** précise, d'une part, les enjeux et les objectifs associés aux travaux actuellement engagés dans le cadre du plan de transformation ministériel s'agissant notamment de l'administration centrale, des DRAC et des établissements publics et, d'autre part, l'état d'avancement des chantiers culturels conduits notamment en matière d'audiovisuel public, d'éducation artistique et culturelle, de création artistique, d'enseignement supérieur et de patrimoine.

Les représentants du personnel font part de leurs craintes sur les conséquences des travaux engagés dans le cadre du plan de transformation ministériel pour le ministère de la culture et sa pérennité. Ils interrogent plus particulièrement la ministre sur les orientations ou pistes à l'étude concernant l'organisation de l'administration centrale, les missions des DRAC et la responsabilisation des établissements publics. Par ailleurs, ils souhaitent connaître les dates de remplacement des directeurs généraux et chefs de services dont les postes sont actuellement ou seront prochainement vacants. Enfin, les représentants du personnel demandent à être destinataires de la lettre de mission adressée à Philippe BELAVAL.

La ministre précise ses ambitions de transformation pour le ministère et les principes de responsabilisation et de simplification qui la guident. Elle réaffirme sa volonté de voir les DRAC confortées dans leurs missions. Elle informe les représentants du personnel que les postes de direction du ministère seront pourvus à la rentrée prochaine. Elle donne son accord à la diffusion de la lettre de mission transmise à Philippe BELAVAL.

Certains représentants du personnel souhaitent connaître les modalités d'articulation entre les travaux conduits au niveau ministériel sur les DRAC et les orientations du Premier ministre en matière d'administration territoriale de l'Etat. Ils interrogent la directrice de cabinet sur l'avenir des DRAC.

La directrice de cabinet confirme la volonté ministérielle de maintien des missions actuelles des DRAC. Elle précise que le rapport rendu par les inspections générales permet de renforcer les DRAC et que les travaux lancés au niveau ministériel sur les DRAC conduisent à placer, de manière très favorable, le ministère dans les discussions que le Premier ministre entamera prochainement sur l'organisation territoriale de l'Etat.

Après une suspension de séance, la lettre de mission est remise aux représentants du personnel.

Point 2 - Les grands axes du plan de transformation ministériel

Le **secrétaire général** présente le cadre général des travaux conduits au titre de la démarche « Action publique 2022 ». Il précise les axes du plan de transformation ministériel. Au nombre de six, ils sont les suivants :

- La réforme de l'audiovisuel public ;
- La démocratisation culturelle à travers le Pass Culture ;
- L'évolution des musées nationaux sous statut de service à compétence nationale ;
- L'organisation du ministère de la culture en région ;
- L'administration centrale stratège ;
- La responsabilisation des EPA sur leurs emplois et leur masse salariale.

A l'exception de l'axe portant sur le Pass Culture dont un point spécifique est prévu à l'ordre du jour de ce CTM, chaque axe fait l'objet d'une présentation par le pilote ministériel ou son représentant, le directeur général des médias et des industries culturelles pour l'audiovisuel public, le secrétaire général pour la responsabilisation des EPA, le secrétaire général adjoint pour l'administration centrale stratège, un représentant du secrétariat général (SG) pour l'organisation du ministère en région et, enfin, un représentant de la direction générale des patrimoines (DGP) pour l'évolution des musées nationaux.

Les représentants du personnel souhaitent connaître les modalités d'articulation entre les travaux conduits sur ces axes et la mission confiée à Philippe BELAVAL.

La conseillère sociale de la ministre précise que ces modalités seront prochainement définies et propose qu'une rencontre entre les représentants du personnel, Philippe BELAVAL et les services du SG et de la DGP soit prochainement organisée afin notamment d'évoquer ce point.

Les représentants du personnel informent le cabinet qu'ils saisiront de manière écrite le collège de déontologie du ministère sur l'éventuel risque de conflits d'intérêts naissant de la désignation de Philippe BELAVAL pour cette mission.

Point 3 - Éducation artistique et culturelle et point d'étape sur la mise en œuvre du Pass Culture

La conseillère de la ministre en charge de l'accès à la culture présente les objectifs du Pass Culture et ses modalités et son calendrier de mise en œuvre.

Certains représentants du personnel interrogent la conseillère de la ministre notamment sur les modalités de régulation du dispositif, les sources de son financement et son articulation avec des démarches similaires d'ores et déjà existantes. Par ailleurs, ils souhaitent connaître les conditions de garantie de la confidentialité des données.

La conseillère de la ministre précise que le modèle économique du dispositif est en cours de définition. Il reposera à la fois sur des fonds publics et des fonds privés. Des échanges sont actuellement engagés avec des partenaires privés. Elle précise que leur contribution ne relèvera pas du mécénat. Elle précise que le code source de l'application Pass Culture sera en open access mais, en revanche, que les data (les données) ne seront pas publiques.

Point 4.- Agenda social du ministère de la Culture

Le secrétaire général présente l'objet et les grandes lignes du projet d'agenda social ministériel pour 2018. Ce projet se décline en 5 priorités qui font partie, d'une part, des grandes orientations données par la ministre de la Culture et, d'autres part, des transformations initiées au niveau gouvernemental. Les 28 mesures dont il est proposé l'inscription à l'agenda social se répartissent en 3 catégories d'actions, qui sont les suivantes :

- Celles contribuant à la poursuite d'actions d'ores et déjà lancées ou devant faire l'objet d'un suivi ou d'un bilan (12 mesures) ;
- Celles relevant d'obligations normatives ou de déclinaison ministérielle de chantiers initiés au niveau interministériel (7 mesures) ;
- Celles identifiées comme de nouvelles mesures ministérielles (9 mesures).

L'agenda social ne devant pas être, réglementairement, soumis à l'avis du CTM, **certaines représentants du personnel** demandent que la nature de la consultation du comité soit modifiée.

Le secrétaire général accède à cette demande et précise que l'agenda social est présenté, non pas pour avis, mais pour information.

Les représentants du personnel font part de leur satisfaction sur le contenu général des mesures proposées au titre de l'agenda social. Certains de ceux-ci expriment, également, leur souhait de voir enrichi ce projet de nouvelles mesures portant notamment sur le suivi de la charte sociale du ministère et du protocole du 21 avril 2017 portant sur les écoles nationales supérieures d'architecture, les cadres de gestion appliqués aux personnels contractuels du ministère, un bilan qualitatif du dialogue social et l'élaboration d'une charte éthique du mécénat. Ils demandent également que la concertation sur les temps de trajet soit initiée le plus rapidement possible.

La conseillère sociale de la ministre précise que la ministre doit prochainement saisir par courrier le ministre de l'action et des comptes publics s'agissant de la question de la subrogation des indemnités journalières.

Le secrétaire général prend acte de l'ensemble de ces demandes. Il indique qu'il étudiera les modalités d'inscription de celles-ci, notamment dans un cadre pluriannuel, tout en veillant à ne pas enrichir davantage l'agenda social qui comprend, d'ores et déjà, un nombre important de mesures.

Certains représentants du personnel demandent la poursuite des travaux portant sur la mise en œuvre de l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux recours des agents contractuels au ministère de la Culture, la présentation de son bilan et la tenue prochaine d'un comité de suivi de cet accord.

Le secrétaire général indique que ce point est inscrit à l'agenda social et que les travaux seront conduits.

Point 5 - Projet d'arrêté relatif aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels relevant des services et de certains établissements publics du ministère chargé de la culture

Un représentant du secrétariat général présente l'objet du projet d'arrêté soumis à l'avis du CTM. Ce dernier vise à élargir le corps électoral des commissions consultatives paritaires gérées au niveau central aux agents effectuant un stage, à la date des élections professionnelles, dans le cadre d'un recrutement « Sauvadet ».

Cette nouvelle disposition réglementaire devra être également prise par les établissements publics disposant de CCP propres. Le secrétariat général fera une communication à leur attention en ce sens.

Le projet d'arrêté est mis au vote. **Les représentants du personnel** procèdent au vote :

- Pour : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (2 voix) ; SUD-Culture Solidaires (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix) ; liste commune UNSA-CFTC (1 voix).
- Contre : /
- Abstention : /

Le projet d'arrêté recueille un avis favorable du comité technique.

Point 6 - Observatoire de l'emploi contractuel

Les représentants du secrétariat général exposent les grandes lignes et déterminants de l'observatoire de l'emploi contractuel au titre de l'année 2016. Ils présentent notamment la cartographie de l'emploi contractuel au sein du ministère de la culture au regard de plusieurs prismes : les employeurs, les fondements juridiques de recrutement, la nature des contrats, les filières métiers ou encore les classes d'âge. Ils précisent que le rythme d'élaboration de l'observatoire, actuellement annuel, pourrait devenir bisannuel.

Les représentants du personnel remercient l'administration pour cet observatoire. Certains de ceux-ci font part des enseignements qu'ils tirent de l'analyse de l'observatoire, et notamment, du fait que ce bilan met avant une précarisation d'un nombre significatif d'agents contractuels en raison de la faible durée des quotités de travail ainsi que celle des contrats. Ils émettent le souhait de voir enrichi le prochain bilan de nouvelles données portant notamment sur la rémunération des agents contractuels et que celui-ci conserve un rythme annuel.

Le secrétaire général fait part de son attention pour les contrats dits précaires et les modalités de résorption de ces derniers.

Point 7 - Approbation du procès-verbal du CTM du 6 juillet 2017

L'approbation du procès-verbal est reportée au CTM du 25 septembre 2018.

Point 8 - Tableau de suivi des engagements

L'examen du tableau de suivi est reporté au CTM du 25 septembre 2018.

Point 9 - Questions diverses

Cinq questions diverses ont été formulées. Elles portaient sur les sujets suivants :

- Les évolutions de carrière des agents de la filière technique ;
 - La rémunération des lauréats « Sauvadet » recrutés dans des corps gérés par un autre ministère que celui de la culture ;
 - Les modalités de mise en œuvre au sein du ministère de la culture des recrutements dits « contrats PrAB » (contrats pour la préparation aux concours de catégories A et B) ;
 - La mobilisation lors de la journée de grève du 19 juin 2018 ;
 - Les conditions de nomination de certains directeurs d'écoles nationales supérieures d'architecture dans le corps des professeurs.
-